



INTERPELLATION

Auteur	UDC, par Guillaume Frossard
Objet	Quid de la collaboration entre les Carabinieri italiens et la Police valaisanne région Gd-St-Bernard
Date	18/12/2025
Numéro	2025.12.583

Dans la région du Gd-St-Bernard, plus précisément sur la commune de Bourg-St-Pierre, des véhicules des Carabinieri italiens circulent régulièrement sur notre territoire. Nos frontières subissent une pression croissante : entrées illégales par les axes alpins, passages clandestins et délits transfrontaliers (vols, trafics, infractions) mettent en danger la sécurité des habitants et la souveraineté du canton et de la Suisse.

La protection des frontières, la lutte contre l'immigration illégale et la criminalité transfrontalière sont des missions régaliennes. Aucune coopération transfrontalière ne doit affaiblir l'autorité de la Police cantonale valaisanne ni notre souveraineté.

Nous tenons d'ailleurs à saluer le travail exemplaire de la Police cantonale valaisanne, qui assure courageusement la sécurité de nos habitants et la surveillance de nos frontières dans des conditions difficiles.

Conclusion

Dans ce contexte, nous prions le Conseil d'État de répondre clairement aux questions suivantes :

1. Quelles sont les bases légales précises autorisant la présence, la circulation et l'intervention des Carabinieri italiens sur le territoire valaisan, et quel est leur secteur d'action ?
2. Peut-on confirmer qu'ils n'ont aucune compétence autonome et n'agissent qu'exclusivement sous le contrôle de la Police cantonale valaisanne ?
3. Comment cette coopération contribue-t-elle concrètement à la lutte contre l'immigration illégale et les délits transfrontaliers dans le secteur du Gd-St-Bernard ?
4. Des patrouilles mixtes sont-elles organisées, et quelles garanties assurent que le commandement reste strictement suisse ?
5. La Police valaisanne effectue-t-elle également des patrouilles en territoire italien (Vallée d'Aoste), et sous quelles conditions, afin de renforcer le contrôle des flux migratoires et la lutte contre la criminalité transfrontalière ?

Nous remercions à nouveau la Police cantonale valaisanne pour son engagement quotidien et attendons des

réponses précises du Conseil d'État, essentielles pour garantir une politique de sécurité ferme et conforme à la volonté du peuple valaisan.